



## APPEL À PROJET Illustrations - Festivals Petits bonheurs

**Le Réseau Petits bonheurs est à la recherche d'un.e illustrateur.ice pour imaginer le prochain visuel du *rendez-vous culturel des tout-petits* en 2024, ainsi que des éditions en 2025 et en 2026!**

Le Réseau Petits bonheurs est formé de diffuseurs pluridisciplinaires et spécialisés. Ils offrent et rendent accessibles des spectacles d'ici et de l'étranger, de même que des ateliers de sensibilisation aux arts, à l'intention des enfants de 0 à 6 ans lors des Festivals Petits bonheurs partout au Québec et jusqu'en Ontario.

L'appel est ouvert aux résident.es du Canada.

Dans un souci de meilleure représentativité, le Réseau Petits bonheurs encourage fortement le dépôt de dossiers de personnes issues de communautés sous représentées dans le milieu culturel.

**La date limite pour soumettre votre candidature en remplissant ce formulaire est le dimanche 5 mars 2023 à 17h.** Seuls les dossiers complets et soumis via le formulaire seront considérés.

### DOSSIER DE PRÉSENTATION

Les artistes qui souhaitent répondre à cet appel sont invités à remplir le formulaire suivant: [Appel à projet - Réseau Petits bonheurs](#), et **via le formulaire**, transmettre un document contenant des exemples d'illustrations déjà terminées (de 4 à 6 maximum). Ce document, en format pdf, ne doit pas contenir plus de trois pages. Il doit être nommé de la façon suivante: **nom-prénom.pdf**

### PROCÉDURE DE PRÉSÉLECTION

Une présélection, basée sur l'évaluation des formulaires reçus, permettra de retenir deux (2) illustrateur.ices.



Ces illustrateur.ices seront informé.es au plus tard de leur **présélection le lundi 20 mars** et auront ensuite jusqu'au **dimanche 9 avril** pour proposer trois (3) esquisses en lien avec la thématique demandée.

## PROCÉDURE DE SÉLECTION

Le comité de sélection retiendra un.e illustrateur.ice en se basant sur l'appréciation des esquisses. L'artiste retenu.e sera contacté.e et une première rencontre sera organisée dans la **semaine du 17 avril**, durant laquelle seront entre autres discutées les conditions relatives au contrat qui sera signé pour l'illustration de l'édition 2024.

## RÉMUNÉRATION & CONDITIONS

Les artistes invité.es à proposer des esquisses pour le visuel de la prochaine édition de Petits bonheurs qui ne seront **pas retenus** seront rémunéré.es pour leur travail créatif, sur présentation d'une facture de **300\$** (taxes en sus).

L'illustrateur.ice sélectionné.e sera rémunéré.e sur présentation d'une facture de **3000\$** (incluant les frais associés aux esquisses, taxes en sus). Cette première facture correspond à l'illustration réalisée pour l'édition 2024 uniquement. Les ententes relatives aux éditions suivantes seront établies selon les mêmes conditions (l'utilisation de l'illustration et la rémunération) que pour celle de 2024.

En s'engageant à produire l'illustration pour l'édition 2024 de Petits bonheurs, l'illustrateur.ice retenu.e doit être conscient.e des conditions suivantes:

- Le Réseau Petits bonheurs est à la recherche d'un.e illustrateur.ice qui créera **trois (3) illustrations différentes**, et ce, pour les **trois (3) prochaines éditions** des festivals - 2024, 2025 et 2026.
- Les illustrations fournies seront partagées à travers l'ensemble des villes et régions qui forment le Réseau (Abitibi-Témiscamingue, Blainville, Laval, Longueuil, Centre de Lanaudière, Hawkesbury, Îles-de-la-Madeleine, Trois-Rivières, Repentigny, Sherbrooke, Nouvel-Ontario et Montréal: Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Pierrefonds-Roxboro, TOHU, Ville Saint-Laurent) ;



- L'artiste devra fournir des éléments visuels individuels qui proviennent de l'illustration, lesquels pourront être utilisés indépendamment de l'illustration intégrale. Ces éléments visuels individuels ainsi que l'illustration intégrale pourront être utilisés sur différents supports, mais en aucun cas une modification ou une altération quelconque ne pourra être faite sur les images;
- Dans la mesure du possible, le Réseau Petits bonheurs s'engage à indiquer le crédit lorsque l'illustration est utilisée et à faire approuver à l'artiste mandaté.e les outils de communication en cas de doute;
- Les maquettes pour l'illustration (édition 2024) et l'illustration finale devront être fournies au plus tard **le 30 juillet 2023**.

Pour toute demande d'information, veuillez écrire à  
[communications@petitsbonheurs.ca](mailto:communications@petitsbonheurs.ca)

[petitsbonheurs.ca](http://petitsbonheurs.ca)